

délibération :**D_2019_4_16**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

Objet : Participation de la commune à des organismes publics 2019

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 05 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Mars 2019

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Pouvoirs :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LHOMME Michèle, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à des groupements de collectivités dans le but de mutualiser une compétence spécifique. Aussi, elle participe financièrement à des services émanant d'autres collectivités.

Des enveloppes budgétaires ont été inscrites et votées au Budget Primitif 2018 de la Commune pour son adhésion à des groupements de collectivité et associations. Il est proposé d'individualiser celles-ci et d'inscrire chacune de ces participations aux articles correspondants.

Après avoir examiné chaque participation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ATTRIBUE les participations 2019 au groupement des collectivités et autres organismes comme suit :

Sur le compte 6281 :*Association des Maires de France : 1 048,55 €**Association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente : 80 €**Association OMEGA : 80 €**ATD 16 - Assistance à maîtrise d'Ouvrage : 1€ par habitant soit 2 526 €**ATD 16 - AMO Voirie : 477,42 €**ATD 16 - Appui RGPD : 700,00 €**ATD 16 - Appui aux logiciels administration numérique : 1 800 €**ATD 16 - Signature électronique : 25 €**ATD 16 - Cimetière : 485 €**CAUE de la Charente : 121 €**Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 175 €**Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure (CRCATB) : 10 €**Fondation du Patrimoine : 160 €**Groupement Départemental de lutte contre les nuisibles de la Charente : 90 €**Réseau Gérontologique - GRPA : 10 €***Sur le compte 6284 :***GrandAngoulême - Redevance spécial OM : 1 330 €*

AR PREFECTURE

016-211602362-20190405-D_2019_4_16-DE
Reçu le 11/04/2019

Sur le compte 62816 :

GrandAngoulême - Service Conseil en Energie Partagé : **1 008 €**

GrandAngoulême - Service ADS : **11 800 €**

Sur le compte 65548 :

ATD 16 - Volet numérique : **2 516,70 €**

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente : **9 750 €**

Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques : **700 €**

Syndicat Mixte de la Fourrière : **2 000 €**

Sur le compte 65738 :

F.S.L GIP Charente Solidarités : **716 €**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/04/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **11 AVR. 2019**

Le Maire,

Michel CARTERET.

